

Image not found or type unknown



accident de travail et salaire verser juste un tiers

Par **nathalie ide**, le **06/11/2019** à **09:03**

bonjour

j'ai eue un accident de travail lors d'une prestation chez un client début octobre je suis aide à domicile pour une société de service à la personne et mon employeur ne m'a versé que 162 euros et retiré 886 euros pour absence accident de travail n'est-ce pas dans l'obligation de me verser la totalité de mon salaire j'ai cherché sur la convention collective mais je n'ai rien trouvé pourriez-vous m'aider s'il vous plaît je suis dans l'impasse et ne peux vivre avec ce salaire merci à vous cordialement